

Note aux responsables légaux des élèves et aux élèves

Objet: Sécurisation de l'établissement et mise en œuvre des modalités

Madame, monsieur,

Dans un contexte de menace terroriste sur le territoire national maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat », le conseil départemental de la Manche a décidé de sécuriser les accès des collèges. Cela se traduit pour l'établissement par la pose de visiophones aux accès principaux des usagers et à l'automatisation des barrières et portillons.

Dans ces conditions, les dispositions et modalités d'entrée dans le collège sont les suivantes :

- ✓ L'accueil des élèves s'effectue selon **un accès unique** par le portillon situé au niveau du nouvel abri à vélos. Cet accès permet aux familles d'accéder au collège après appel par visiophone pour la récupération à titre exceptionnel d'un élève au service de vie scolaire.
- ✓ Les élèves équipés de deux roues accèdent **au nouvel abri à vélos** par ce même portillon, mettent pied à terre avant d'entrer au collège et poussent vélos et engins motorisés jusqu'à l'abri.
- ✓ L'entrée des usagers dans le collège (familles, visiteurs, intervenants, livreurs...) autorisée par le service sollicité après appel au visiophone, s'effectue **impérativement au niveau de l'accueil officiel du collège**, au bâtiment B (voir signalétique).
- ✓ L'arrêt et/ou le stationnement des véhicules particuliers est strictement interdit devant le grand portail automatisé.

Cordialement

P. GRAVEY, Principal

Coupon à remettre obligatoirement au professeur principal

Madame, Monsieur,.....responsables légaux de l'élève.....
 en classe de, ont pris connaissance de l'information sur la sécurisation de l'établissement et la mise en œuvre des modalités.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :

Note aux responsables légaux des élèves et aux élèves

Objet: Sécurisation de l'établissement et mise en œuvre des modalités

Madame, monsieur,

Dans un contexte de menace terroriste sur le territoire national maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat », le conseil départemental de la Manche a décidé de sécuriser les accès des collèges. Cela se traduit pour l'établissement par la pose de visiophones aux accès principaux des usagers et à l'automatisation des barrières et portillons.

Dans ces conditions, les dispositions et modalités d'entrée dans le collège sont les suivantes :

- ✓ L'accueil des élèves s'effectue selon **un accès unique** par le portillon situé au niveau du nouvel abri à vélos. Cet accès permet aux familles d'accéder au collège après appel par visiophone pour la récupération à titre exceptionnel d'un élève au service de vie scolaire.
- ✓ Les élèves équipés de deux roues accèdent **au nouvel abri à vélos** par ce même portillon, mettent pied à terre avant d'entrer au collège et poussent vélos et engins motorisés jusqu'à l'abri.
- ✓ L'entrée des usagers dans le collège (familles, visiteurs, intervenants, livreurs...) autorisée par le service sollicité après appel au visiophone, s'effectue **impérativement au niveau de l'accueil officiel du collège**, au bâtiment B (voir signalétique).
- ✓ L'arrêt et/ou le stationnement des véhicules particuliers est strictement interdit devant le grand portail automatisé.

Cordialement

P. GRAVEY, Principal

Coupon à remettre obligatoirement au professeur principal

Madame, Monsieur,.....responsables légaux de l'élève.....
 en classe de, ont pris connaissance de l'information sur la sécurisation de l'établissement et la mise en œuvre des modalités.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :

<http://grillard.etab.ac-caen.fr/>

02 33 52 23 87
 ce.0500010p@ac-caen.fr

<http://grillard.etab.ac-caen.fr/>

02 33 52 23 87
 ce.0500010p@ac-caen.fr